

Responsable ECA Jura
Téléphone 032 952 18 40
E-mail info@eca-jura.ch

Objets Moutier

Date Ittigen, le 25 avril 2025

Informations concernant le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura au 1^{er} janvier 2026

Bonjour [Vorname] [Name],

Suite à la votation populaire du 28 mars 2021, la commune de Moutier sera transférée dans le canton du Jura au 1^{er} janvier 2026. Ce changement a des incidences sur votre assurance immobilière de base. Dès cette date, tous les bâtiments de Moutier seront obligatoirement assurés contre les dommages causés par des incendies et des éléments naturels par l'Établissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention du Jura (ECA Jura) et non plus par l'Assurance immobilière Berne (AIB).

Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour vous ?

- Couverture d'assurance : la couverture de base proposée par l'ECA Jura correspond, quant à son étendue et aux prestations, à celle de l'assurance immobilière de base de l'AIB.
- Traitement des sinistres : tous les sinistres survenus jusqu'au 31 décembre 2025 et annoncés à l'AIB dans un délai de deux ans seront traités par l'AIB jusqu'à leur terme.
- Les dossiers de protection incendie en cours, où l'AIB a rendu une décision de mise en conformité ou a édicté des conditions dans le cadre d'une procédure d'octroi du permis de construire **avant le 31 décembre 2025**, seront traités par l'AIB jusqu'à leur terme. L'ECA Jura statuera sur les demandes de permis de construire et les demandes d'autorisation déposées **dès le 1^{er} janvier 2026**, pour autant que ces demandes doivent faire l'objet d'un examen sous l'angle de la protection incendie et des dangers naturels.
- En janvier 2026, une police d'assurance sera envoyée par l'ECA Jura à la majorité des assuré·e·s, suivie de la facture pour les primes annuelles à fin février 2026. Les données indiquées demeureront valables jusqu'à une nouvelle estimation. Pour certains bâtiments essentiellement de typologies industrielle, commerciale, agricole, mixte ou non standard, la police d'assurance et la facture annuelle seront transmises en cours d'année, après estimation du bâtiment par l'ECA Jura.

De plus amples informations à ce sujet se trouvent sur le site www.eca-jura.ch. Pour toute question, l'ECA Jura se tient à votre disposition par e-mail à l'adresse info@eca-jura.ch ou par téléphone au **032 952 18 40**.

L'AIB vous remercie cordialement de la confiance témoignée à son égard ces dernières années. L'ECA Jura se réjouit de vous proposer à l'avenir un service compétent pour tout ce qui concerne votre bâtiment.

Meilleures salutations,

Assurance immobilière Berne (AIB)



Stefan Dürig
Président de la Direction

**Établissement cantonal d'assurance
immobilière et de prévention – ECA Jura**



Sébastien Hauser
Directeur